Belvaux/Sanem, le 11 novembre 2026

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que suivant décision de Monsieur le Ministre du Travail, en date du 29 octobre 2026, réf N° **3A/2026/0194/151,** l'

ADMINISTRATION COMMUNALE DE SANEM

a eu l'autorisation pour **la modification de l'autorisation 3A/2017/0464 à Belvaux, 1-5, Passage Pablo Picasso.**

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours peut être interjeté contre la présente décision d'autorisation devant le tribunal administratif qui statuera comme juge de fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un **délai de quarante jours** à partir du jour de l'affichage de la présente décision.

La soussignée, Bourgmestre de la commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du **11 novembre 2026 au 21 décembre 2026 inclus**.

Belvaux, Sanem, date qu'en tête

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
la bourgmestre,

Simone Asselborn-Bintz

Pour la secrétaire, empêchée,
la [illegible]nte
Tamara Buschène

Manon Greven